

Département des Yvelines

Commune de
Bréval

Plan local d'urbanisme

4c. Règlement graphique
Toute la commune

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
du 20 février 2017

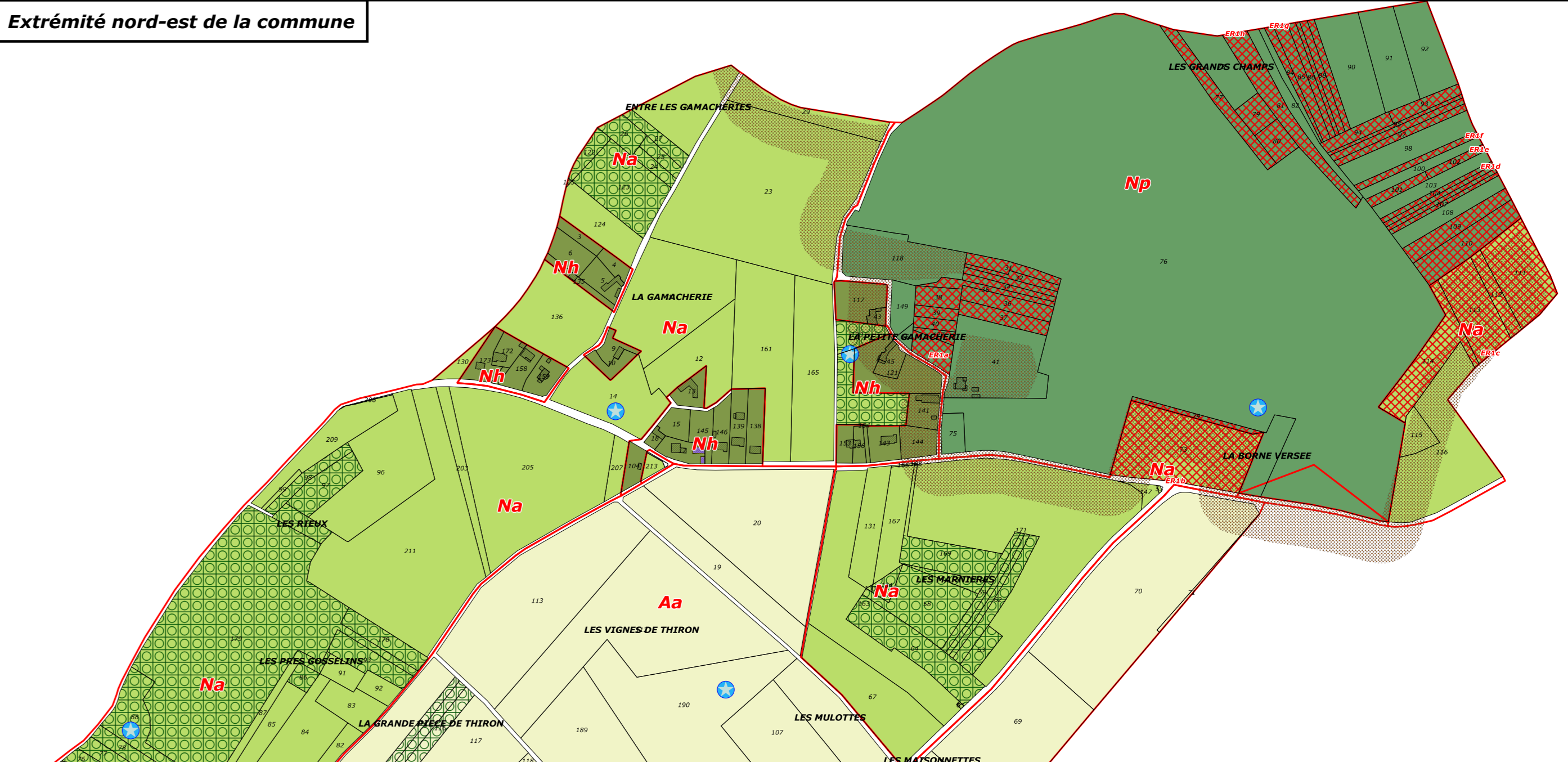
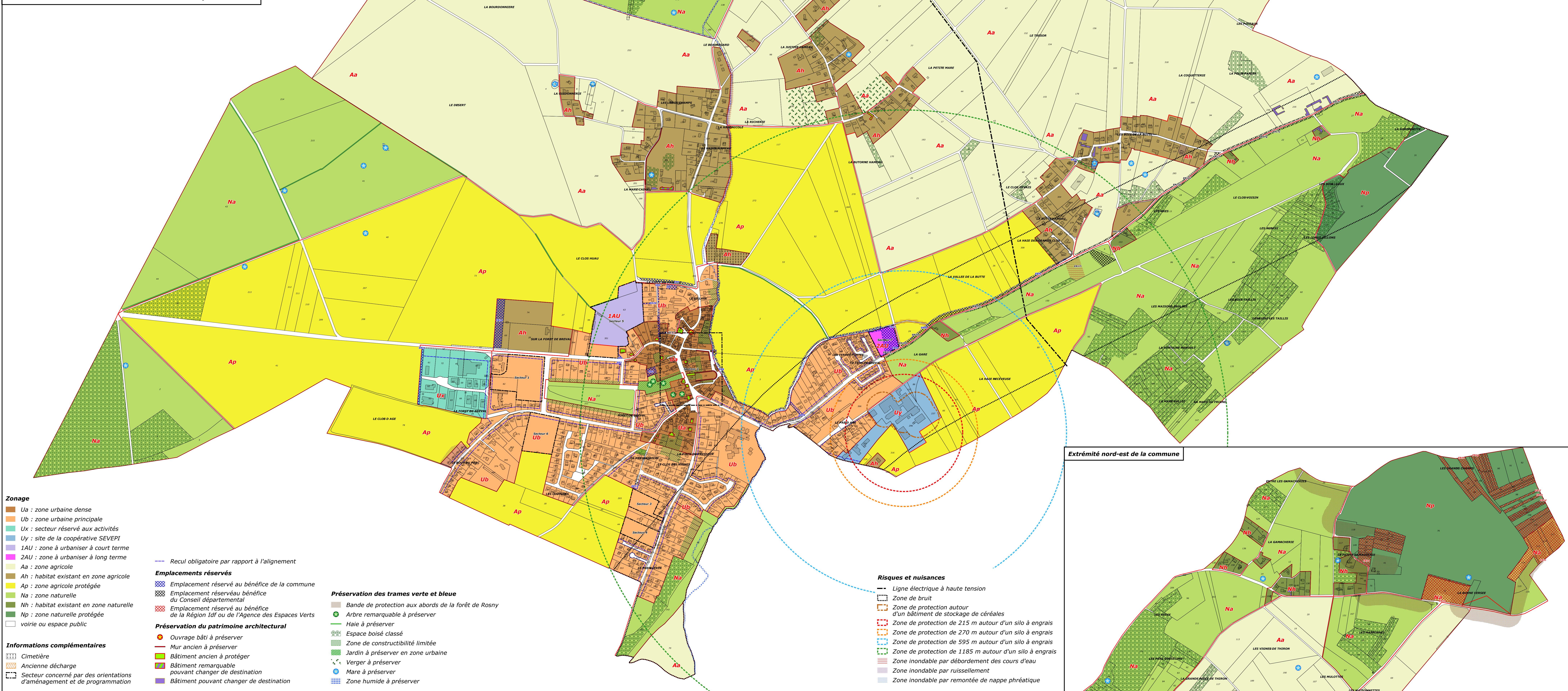
Maître d'ouvrage
Commune de
Bréval

Bureau d'études
Cabinet Avicé
architecte-urbaniste

Place du Maréchal Leclerc
78980 Bréval

3, rue d'Hauteville
75010 Paris

0 100 200 300 400 500 m Nord 1:5 000



- Zonage**
- Ua : zone urbaine dense
 - Ub : zone urbaine principale
 - Ux : secteur réservé aux activités
 - Uy : site de la coopérative SEVEPI
 - 1AU : zone à urbaniser à court terme
 - 2AU : zone à urbaniser à long terme
 - Aa : zone agricole
 - Ah : habitat existant en zone agricole
 - Ap : zone agricole protégée
 - Na : zone naturelle
 - Nh : habitat existant en zone naturelle
 - Np : zone naturelle protégée
 - voirie ou espace public
- Informations complémentaires**
- Cimetière
 - Ancienne décharge
 - Secteur concerné par des orientations d'aménagement et de programmation

- Emplacements réservés**
- Emplacement réservé au bénéfice de la commune
 - Emplacement réservé bénéficiant du Conseil départemental
 - Emplacement réservé au bénéfice de la Région IdF ou de l'Agence des Espaces Verts
- Préservation du patrimoine architectural**
- Ouvrage bâti à préserver
 - Mur ancien à préserver
 - Bâtiment ancien à protéger
 - Bâtiment remarquable pouvant changer de destination
 - Bâtiment pouvant changer de destination

- Préservation des trames verte et bleue**
- Bande de protection aux abords de la forêt de Rosny
 - Arbre remarquable à préserver
 - Haie à préserver
 - Espace boisé classé
 - Zone de constructibilité limitée
 - Jardin à préserver en zone urbaine
 - Verger à préserver
 - Mare à préserver
 - Zone humide à préserver

- Risques et nuisances**
- Ligne électrique à haute tension
 - Zone de bruit
 - Zone de protection autour d'un bâtiment de stockage de céréales
 - Zone de protection de 215 m autour d'un silo à engrais
 - Zone de protection de 270 m autour d'un silo à engrais
 - Zone de protection de 595 m autour d'un silo à engrais
 - Zone de protection de 1185 m autour d'un silo à engrais
 - Zone inondable par débordement des cours d'eau
 - Zone inondable par ruissellement
 - Zone inondable par remontée de nappe phréatique